

**Acte n°2023-32**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 novembre 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente par délégation du Conseil d'Administration**

La Présidente a présenté en séance, le compte-rendu des contrats et conventions qu'elle a approuvé dans le cadre de la délégation de pouvoir dont elle bénéficie, en vertu de la délibération n°2022-15 (période de mai à août 2023).

Le compte-rendu desdits contrats et conventions est joint en annexe au présent acte.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 24 novembre 2023  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 24 novembre 2023